



MARCO-EN-BARŒUL
UN ART DE VIVRE

GUIDE DE LA DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS POUR LES OPERATEURS ECONOMIQUES : LA SIGNATURE ELECTRONIQUE

L'échéance du 1^{er} octobre 2018 doit se préparer dès maintenant

La signature électronique n'est pas imposée par la Ville de Marcq-en-Barœul mais recommandée

QU'EST-CE QU'UNE SIGNATURE
ELECTRONIQUE ?

C'est l'équivalent de la signature manuscrite.
Elle permet d'identifier le signataire
(personne physique) et à la même valeur
juridique. La personne qui signe
électroniquement est celle qui aurait signé le
même document de manière manuscrite :
celle habilitée à engager la société

Le certificat de signature électronique est
donc nominatif et délivré à une seule
personne

QU'EST-CE QU'UN CERTIFICAT DE
SIGNATURE ELECTRONIQUE ?

C'est un fichier électronique contenant des
informations personnelles (nom, prénom, etc.)
auquel s'ajoute une clé privée permettant de
réaliser des opérations de signature
cryptographique.

Le certificat électronique, qui supporte la
signature, est généralement installé sur une clé
USB ou une carte à puce (un lecteur de carte à
puce est nécessaire). Il peut également prendre
la forme d'un fichier logiciel ou une forme
dématérialisée (Cloud).

DE QUOI AI-JE BESOIN POUR REALISER UNE SIGNATURE ELECTRONIQUE?

1 document
+
1 logiciel ou 1 service en ligne de signature électronique
+
1 certificat électronique de niveau RGS** (degré de sécurité exigé à ce jour dans les marchés publics)

OU PUIS-JE ME PROCURER UN CERTIFICAT ELECTRONIQUE?

Il est délivré par une Autorité de Certification (CCI, établissements bancaires, etc.). La délivrance d'un certificat de signature nécessite une vérification d'identité.

Attention, le délai pour se procurer une signature électronique s'estime entre 15 jours et 1 mois

COMBIEN COUTE UN CERTIFICAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE ?

Les prix varient entre 80 et 300 € HT

QUELLE EST LA DUREE D'UN CERTIFICAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE ?

Les certificats sont généralement délivrés pour une durée de 1 à 3 ans. Le certificat peut être utilisé autant de fois que nécessaire pendant cette durée. L'assistance du prestataire est due pour toute la durée de vie du certificat

QUELQUES CONSEILS ?

- Vérifier l'état de votre matériel informatique et internet :
- Créer une boîte mail dédiée aux marchés publics, accessible à plusieurs personnes dans l'entreprise
 - Vérifier la capacité de votre connexion internet (haut débit)
 - Vérifier que vous disposez des logiciels permettant la lecture des documents de consultation (XML et JSON + fichiers communément disponibles (.pdf, .rtf, format bureautique ODF, etc.)
 - Effectuer une mise à jour des antivirus
 - Vous assurez d'un espace disponible dans vos ordinateurs pour télécharger les documents de la consultation

POUR PLUS D'INFORMATIONS ET DE RENSEIGNEMENTS ?



Direction des Affaires Juridiques

Service Achat Public

commandepublique@marcq-en-baroeul.fr

03 20 45 45 81



Profil d'acheteur de la Ville de Marcq-en-Barœul

www.achatpublic.com

0 892 23 21 20



Guides dématérialisation des marchés publics

<https://www.economie.gouv.fr/daj/guide-tres-pratique-pour-accompagner-acheteurs-et-entreprises-sur-dematerialisation-des-marches>

Niveau de sécurité des certificats électroniques

<http://references.modernisation.gouv.fr/>

http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm

Arrêté du 12/04/2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/4/12/ECOM1800780A/jo/texte>